



2023 / SLO

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2023

Date de convocation

29 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

04 OCTOBRE 2023

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....28

Votants.....33

Étaient Absents excusés :

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué.

N° DEL-23-49

Objet

Délibération de
principe / Préalable
à la Déclaration
d'Utilité Publique
(DUP) en vue de
l'acquisition des
terrains nécessaires
à la réalisation du
projet de
requalification du
cœur de ville

Secrétaire de séance : Patrick LEMAIRE

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.122-1, L.122-4, R.112-4, R.112-6, R.131-3 relatifs à la déclaration d'utilité publique des projets et aux enquêtes publiques,

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.131-1 et suivants, R.131-1 et suivants, relatifs à l'enquête parcellaire,

Vu le plan du périmètre ci-annexé,

Considérant les potentialités urbaines de l'îlot centre-ville, secteur stratégique permettant d'engager une opération de renouvellement, requalification et de redynamisation urbaine du centre-ville,

Considérant que les objectifs poursuivis par la commune de Marly dans le cadre du projet sont notamment :

- diversifier l'offre en logements au sein de la collectivité,
- favoriser un projet porteur de mixité des fonctions : habitat, commerce,
- intervenir sur le bâti ancien dégradé,
- enrichir l'offre commerciale du centre-ville,
- participer en complémentarité à un projet d'intérêt communautaire de réaménagement et restructuration du domaine public,

Considérant la nécessité d'acquérir les parcelles privées nécessaires au projet afin de maîtriser l'ensemble du périmètre de l'opération de requalification de l'îlot cœur de ville,

Considérant qu'il convient d'acter le principe de la constitution d'un dossier de déclaration d'utilité publique,

Considérant que ce dossier contient les pièces : dossier d'enquête préalable et dossier d'enquête parcellaire,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier d'enquête préalable et dossier d'enquête parcellaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou autorisation nécessaire à la constitution du dossier de déclaration d'utilité publique.

le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
26 voix pour, 7 abstentions (T. ZAOUI, MT. HOUREZ, C. CHATELAIN, V. MELKI, S. LEKADIR, V. CAPELLE, K. BERBACHE).

-ADOPTE la proposition.



Le secrétaire de séance
Patrick LEMAIRE

Transmis en sous-préfecture le 23/10/2023...
Document exécutoire à compter du 23/10/2023

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



2 | 2